

DECISION N° 2026/55

Le Maire de Portes lès Valence,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2026 donnant pouvoir à Madame le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant le devis concernant la mission de contrôle de conception, solidité, stabilité d'un ensemble démontable et vérification d'ensembles démontables sur le parvis de la Mairie de Portes Les Valence.

DECIDE :

De signer le contrat avec l'entreprise:

ALPES CONTROLES, 3 Bis Impasse des Prairies- Annecy-Le Vieux 74940 ANNECY.

Le montant s'élève à **2000€ HT** pour la mission : contrôle de conception de la solidité et de la stabilité d'un ensemble démontable et vérification d'ensembles démontables après montage à l'occasion de Portes en Fête les 10 et 11 juillet 2026.

Madame le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Fait à Portes lès Valence, le 10 avril 2026

Geneviève GIRARD

